

Un camp atypique ...

Pierre Girardot écrit: *«le camp de concentration d'Oraison n'était pas un enfer, loin de là. Je me demande encore les raisons de son régime si libéral ?*

[...] Il y avait quartier libre le soir et nous rencontrions les habitants du village dans les cafés.

Le choix d'un «camp ouvert» sans barbelés ni miradors semble être unique dans les annales de Vichy.

Les internés sont logés chez l'habitant !

Le Choix du moindre coût peut être avancé: dans le 04, seul celui des Mées a été construit.

Rien ne plaide en faveur d'une réquisition des locaux.

Au 30 novembre 1940, un peu moins d'une trentaine de bailleurs est recensée.

Les locaux proposés peuvent abriter de 1 jusqu'à 130 personnes. Ils sont loués «en l'état», sans aménagement sanitaire ou de confort particulier pour abriter les internés.

L'Administration tient à jour un registre des bailleurs et un état des lieux précis pour chacune des locations, contresigné par le bailleur et le Maire.

Les locations sont payées à la quinzaine, selon un barème établi par l'Administration.

Chaque fois un récépissé est délivré.

A la fermeture du CSS, un état contradictoire est dressé avec chacun des propriétaires et signé par les 2 parties.

Une anecdote: l'officier commandant le CSS loge chez le [futur] Président de la délégation Spéciale (Le Maire).

